

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة، السكان وإصلاح المستشفيات
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE
DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE
المديرية العامة للوقاية و ترقية الصحة

NOTE N° 26 DU 14 OCT 2015
RELATIVE A LA VACCINATION DES ENFANTS
CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE 2015 - 2016

Destinataires	Madame et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population en communication mesdames et messieurs : - les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers (EPH) - les Directeurs des Etablissements Hospitaliers (EPH) - les Directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP) Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux de CHU	Pour exécution, diffusion et suivi Pour exécution Pour exécution Pour exécution
---------------	--	--

Référence instruction n°11 du 15 septembre 2015 relative à la réactivation du dispositif organisationnel de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2015-2016

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière pour la saison 2015-2016, la présente note vient préciser le schéma d'administration du vaccin antigrippal distribué par l'Institut Pasteur d'Algérie (présentation unidose (A) 0,5ml), chez les enfants éligibles à cette vaccination :

Les enfants, malades chroniques, âgés de 6 à 35 mois recevront, par vole IM de préférence dans la partie antérolatérale de la cuisse (ou le muscle deltoïde si la masse musculaire est suffisante) SOIT :

- deux doses de 0,25 ml soit la moitié de la dose adulte, à 4 semaines d'intervalle, s'ils sont vaccinés pour la première fois,
- une seule dose de 0,25 ml soit la moitié de la dose adulte, s'ils ont été déjà vaccinés auparavant.

Les enfants, malades chroniques, âgés de 3 à 9 ans recevront, par vole IM de préférence dans le muscle deltoïde, SOIT :

- deux doses de 0,5 ml à 4 semaines d'intervalle, s'ils sont vaccinés pour la première fois,
- une seule dose de 0,5 ml, s'ils ont été déjà vaccinés auparavant.

Les enfants, malades chroniques, âgés de 10 ans et plus recevront une dose unique de 0,5 ml par vole IM de préférence dans le muscle deltoïde.

La présente note doit faire l'objet d'une large diffusion.



Le Directeur Général
مدير عام للوقاية و ترقية
الصحة

الأستاذ: س. محسن